



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASSOCIATION LE ZEF - SCENE NATIONALE

CLAUDE LECHE
Président

CS 70511
AVENUE RAIMU
13311 MARSEILLE CEDEX 14

Danielle G...
Tre...
Secr...

www.grouppetrial.com



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	59 160	48 360	10 800	10 800
	Autres immobilisations incorporelles	5 600	5 600		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	3 560 604	260 286	3 300 319	1 970 598
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 101 785	1 072 848	28 937	57 288
	Autres immobilisations corporelles	1 138 545	1 007 972	130 573	74 472
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				233 081
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	31 135		31 135	15 824
	Prêts				400
	Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
	TOTAL (II)	5 897 830	2 395 065	3 502 764	2 363 463
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				700
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 573		2 573	1 936
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	837 008		837 008	1 696 177
	Charges constatées d'avance	22 867		22 867	19 970
	Valeurs mobilières de placement	107		107	107
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	688 708		688 708	624 763
	TOTAL (III)	1 551 262		1 551 262	2 343 653
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		7 449 092	2 395 065	5 054 026	4 707 116

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 000

400

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan PassifEtat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

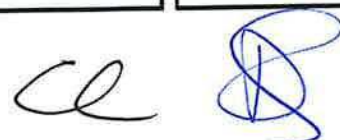
31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	272 629	288 321
	Excédent ou déficit de l'exercice	(43 037)	(15 692)
	Total des fonds propres (situation nette)	229 592	272 629
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 256 103	3 140 750
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 256 103	3 140 750
	Total des fonds propres	3 485 695	3 413 379
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	87 577	107 614
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	87 577	107 614
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	173 679	157 074
	Total des provisions	173 679	157 074
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	648 832	289 713
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 069	338 742
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	400 032	366 476
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	28 959	34 118
	Produits constatés d'avance	182	
	Total des dettes (1)	1 307 075	1 029 049
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	5 054 026	4 707 116
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	689 661	1 029 049
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		2 070
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	200 471	153 562
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	3 012 253	2 809 834
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 000	58 500
	Mécénats	13 440	22 400
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	413	7 528
	Utilisations des fonds dédiés	109 389	123 703
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	17 028	126
Total des produits d'exploitation		3 354 993	3 177 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		60
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 181 033	1 227 022
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	77 152	72 956
	Salaires	1 243 259	1 211 011
	Cotisations sociales	483 518	467 306
	Dotation aux amortissements et dépréciations	248 866	145 605
	Dotation aux provisions	17 017	16 234
	Reports en fonds dédiés	89 353	77 709
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	48 362	49 754
Total des charges d'exploitation		3 388 560	3 267 657
RESULTAT D'EXPLOITATION		(33 567)	(89 933)



Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(33 567)	(89 933)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		2 873	4 629
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			2 873	4 629
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 085	11 022
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			12 085	11 022
RESULTAT FINANCIER			(9 212)	(6 393)
RESULTAT COURANT avant impôts			(42 779)	(96 327)
	Produits exceptionnels		504	94 426
	Charges exceptionnelles		762	13 791
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(258)	80 635
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			3 358 370	3 276 779
TOTAL DES CHARGES			3 401 407	3 292 470
EXCEDENT ou DEFICIT			(43 037)	(15 692)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			394 138	395 139
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL			394 138	395 139
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature			386 856	388 162
Mise à disposition gratuite de biens			7 283	6 977
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			394 138	395 139

CC





Odycé SAS
Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée
RNA : W133014631
Avenue RAIMU
CS : 750511
13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Arnaud VECCHIAT
Président

Arnaud Fabre
Président

Odycé SAS – Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée
RNA : W133014631
Avenue RAIMU
CS : 750511
13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association LE ZEF – Scène Nationale de Marseille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

3



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 4 juin 2026,
Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odycé SAS

Membre de Moore Global

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Odycé SAS

Membre de Moore Global
4, rue Léon Paulet, 13008 Marseille
5, rue Salneuve, 75017 Paris

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée
RNA : W133014631
Avenue RAIMU
CS : 750511
13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André Lichat" with "prossi" written below it. There are additional scribbles and lines below the signature.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David de la Roche" with "Tresorier" written below it.

Odycé SAS – Membre de Moore Global

SAS au capital de 150 000 euros

RCS Marseille 343 276 580

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Association déclarée

RNA : W133014631

Avenue RAIMU

CS : 750511

13311 – MARSEILLE CEDEX 14

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association LE ZEF – Scène Nationale de Marseille,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

LL

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025



Fait à Marseille, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes,

Signé par :

F4158F6510A7447...

Valentin MALBOS

Odycé SAS

Membre de Moore Global

LE ZEF – Scène Nationale de Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025